

FICHE SIGNALÉTIQUE

BOND OPTIMUM

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 16/01/2018 sous la référence n° VP18002

SOGECAPITAL GESTION
55, rue Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 28 18 28

Directeur
Hicham ELALAMY



Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Obligations.OMLT
- Sensibilité min : 1.1 (exclu)
- Sensibilité min : 5.1 (inclus)
- Indice de référence : 30% MBI CT et 70% MBI MT
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser le couple performance-régularité, à travers un investissement essentiellement effectué en produits de taux, tout en saisissant les opportunités qui pourraient se présenter sur le marché actions. Le fonds permettra à ses souscripteurs un placement, dont les perspectives de performance seront comparables à celle du marché du taux à court et moyen terme.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le niveau maximum investi en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotée à la bourse des valeurs de Casablanca est de 10% de son actif, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Actions ;
- Droits d'attribution ou de souscription ;
- Certificats d'investissements ;
- Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'état ;
- Obligations ;
- Parts d'Organisme de placements collectif en valeurs mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC)
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT)
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur
 - Produits bancaires (Bons de caisse, Dépôts à terme, etc...)
- Liquidités ;
- Tout autre produit permis par la réglementation en vigueur.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : supérieure à 24 mois.
- Souscripteurs concernés : Personne physique ou morale résidente ou non résidente.

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 01/01 au 31/12
- Valeur liquidative d'origine : 10,000 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : la valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et Réseau Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative. Les demandes de souscription sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription. Les demandes de rachats sont exécutées sur la base de la Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : capitalisation entière, Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 3% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - 1.5% HT maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative, le prix de la souscription est égal à la valeur liquidative.
 - Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix du rachat est égal à la valeur liquidative..

- Frais de gestion :
 - o 2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes	12 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC :	0,025% (HT)
(4) Dépositaire	0,01% (HT)
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3 600DH (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission) :	en respect de la réglementation en vigueur
- Prestations de Sogécapital Gestion	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **19/10/2017, GP17037**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen** représentée par **M. Karim EL HNOT..**
- Dépositaire : **SGMB** sise à **55, Avenue Abdelmoumen ,Casablanca.** Représentant du Dépositaire : **Monsieur Mr OMAR SENHAJI**
-
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SOGECAPITAL GESTION	M. Karim EL HNOT Directeur Général Unique	05 22 43 98 10
Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)	Directeurs d'agence ou chargés d'affaires du réseau	0522 43 88 88

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

ber